



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**



Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités d'accès à la carte datARA « forestiers engagés pour la biodiversité » (volet flore / habitats / forêts anciennes)

1. Présentation de l'outil Flore-Habitats-Forêts anciennes

Cet outil permet de visualiser des données issues des Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Massif Central :

- présence connue d'**espèces de flore (plantes vasculaires et mousses) et de communautés végétales à enjeux,**
- **habitats naturels patrimoniaux sensibles à la gestion forestière,**
- **forêts anciennes du Massif central,**

en y associant des fiches de préconisations pour permettre leur bonne prise en compte dans la gestion et d'exploitation forestières.

Attention : cet outil reste un outil d'alerte.

Les données présentées sont issues de la connaissance disponible et ne doivent en aucun cas être considérées comme exhaustives ou se substituer à un inventaire de terrain.

Il est hébergé sur **DatAra** (Données publiques ouvertes en Auvergne-Rhône-Alpes), une plateforme pilotée par la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'utilisateur de l'outil, selon son profil (cf. point 2.) peut sélectionner un secteur (requête parcellaire possible) pour interroger ces données et afficher les **fiches de prescriptions** sur les espèces ou habitats suivants :

- [bryophytes \(mousses et hépatiques\) menacées liées au bois pourrissant,](#)
- espèces végétales menacées particulièrement [sensibles à la fermeture du milieu,](#)
- espèces végétales menacées particulièrement [sensibles aux modifications du régime hydraulique,](#)
- espèces végétales menacées particulièrement [sensibles à l'ouverture du milieu,](#)
- [éviter la destruction directe](#) d'espèces végétales menacées,
- [forêts anciennes,](#)
- [peuplements à forte maturité biologique,](#)
- [habitats forestiers rares et menacés.](#)

Un diaporama de présentation de l'outil et une vidéo de démonstration sont disponibles sur [le site de la DREAL.](#)

Des **tutoriels** d'aide à l'utilisation sont également proposés par la DREAL :

- tutoriel n°1 : [se familiariser avec l'interface DATARA,](#)
- tutoriel n°2 : [comment localiser sa parcelle ou son secteur forestiers sur la carte ?](#)
- tutoriel n°3 : [comment interroger les données et afficher les prescriptions associées ?](#)

2. Modalités d'accès :

Afin de respecter les règles de diffusion des données, établies dans le cadre des protocoles national et régional du [Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel \(SINP\)](#), 3 profils d'accès à l'outil sont actuellement proposés :

- **pour le grand public** (ex : propriétaire d'une parcelle boisée, entreprises de travaux), les données publiques sont consultables sur :

https://carto.dataara.gouv.fr/1/PRFB_2020_grand_public.map

NB : les données précises de localisation d'espèces végétales, non publiques et/ou sensibles ne sont pas disponibles pour ce profil au regard des modalités de diffusion actuelles fixées par le SINP. Elles sont accessibles à la maille 5km par 5km. Toute personne souhaitant avoir plus de précisions concernant ces enjeux sur des parcelles forestières peut néanmoins se rapprocher des organismes habilités à les consulter (ex : CNPF, ONF, Experts, GFP, coopératives).

- **pour les socio-professionnels forestiers** (Coopératives forestières, Experts forestiers agréés, Gestionnaires forestiers agréés par la DRAAF), l'ensemble des données brutes sont accessibles sur le lien suivant, par identifiant et mot de passe après d'adhésion à la charte d'utilisation (cf. annexe) :

https://carto.dataara.gouv.fr/1/PRFB_Forestiers_engages_pour_la_biodiversite.map

- **pour les services de l'État (DRAAF, DREAL, DDT) et établissements publics (ONF, OFB, CNPF)**, l'ensemble des données brutes sont accessibles et téléchargeables sur le lien précédent, par identifiant et mot de passe après d'adhésion à la charte d'utilisation (cf. annexe).

3. Contacts :

Pour toutes questions sur l'outil, suggestions ou difficulté de connexion ou d'utilisation, veuillez contacter la DREAL :

Pôle SIG /DATARA :

sig.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Service Eau, Hydroélectricité, Nature / Pôle politiques de la Nature :

pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

4. Annexe : formulaire de demande d'accès



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**



Auvergne-Rhône-Alpes

Demande d'accès à la carte datARA « forestiers engagés pour la biodiversité » (volet flore / habitats / forêts anciennes)

Cette demande d'accès est à adresser par mail à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, conjointement au pôle SIG (sig.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr) et au pôle politiques de la nature (pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).

Les informations suivantes sont à renseigner pour soumettre une demande d'accès :

Nom de la structure :	
<i>Statut</i>	
<i>Domiciliation</i>	
<i>Missions</i>	
<i>Périmètre d'intervention</i>	<input type="checkbox"/> région Auvergne-Rhône-Alpes entière <input type="checkbox"/> un ou plusieurs départements d'Auvergne-Rhône-Alpes : (lister) :..... <input type="checkbox"/> non défini
Représenté(e) par :	
<i>Titre du représentant</i>	
<i>Agissant en vertu de (acte ou délégation autorisant le signataire à engager la structure)</i>	

- demande l'accès à la carte datARA « forestiers engagés pour la biodiversité » (volet flore / habitats / forêts anciennes), au téléchargement de données (uniquement pour les services de l'État et établissements publics) et aux documents téléchargeables associés,
- s'engage à ne faire usage des données auxquelles elle aura accès, qu'aux fins de préservation des espèces et des milieux, excluant tout usage marchand de ces données sans plus-value intellectuelle (analyse, synthèse, croisement avec d'autres données, prise en compte dans la gestion, etc.) ;
- s'engage à respecter la réglementation associée aux données de présence d'espèces, d'habitats et/ou de zonages réglementaires, mises à disposition dans l'outil (ex : réglementation sur espèces protégées au titre du L. 411-1 du code de l'environnement, évaluation des

incidences Natura 2000). À ce titre, la présente demande d'accès vaut porter à connaissance de ces enjeux réglementaires, et les sanctions prévues au code de l'environnement s'appliquent en cas de non-respect de ces dispositions ;

- s'engage à ne pas transmettre ces données à l'extérieur de la structure sus-citée ;
- s'engage à ne pas modifier ces données ;
- s'engage à signaler à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes toute anomalie constatée ;
- s'engage à citer l'origine des données dans ses travaux, selon la norme de citation suivante : *Données issues de l'outil « Les forestiers engagés pour la biodiversité » - Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Auvergne-Rhône-Alpes, date de consultation / d'extraction.*
- désigne comme référent « données » de sa structure, en charge de l'application technique des clauses ci-dessus et du respect de la charte d'utilisation ci-après :

Nom	
Prénom	
Email	
Téléphone	
Fonctions	

Les droits d'accès accordés par la DREAL suite à la présente demande sont valables pour une durée de 5 ans, et ce à compter de la date de signature de la demande. Le renouvellement de l'accès n'est pas automatique et doit être sollicité auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (service CIDDAE / pôle SIG et service EHN / pôle Politiques de la Nature) par l'envoi d'une nouvelle demande d'accès.

Le retrait d'un adhérent peut se faire moyennant un préavis de 2 mois signifié au service CIDDAE / pôle SIG de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes par envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception.

En cas de non-respect réitéré des dispositions de la présente demande d'accès, et après avertissement préalable, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes peut décider de la résiliation de l'accès accordé.

- J'ai conscience que les informations cartographiques mises à ma disposition dans l'outil « les forestiers engagés pour la biodiversité » ne sauraient être exhaustives et peuvent ainsi, dans un certain nombre de cas, nécessiter un contact avec des spécialistes (Conservatoires Botaniques Nationaux) voire des recherches complémentaires.
- J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions de la présente charte d'accès et les accepter sans réserve.

A, le .../.../20.....

Le demandeur, signature :